

La collaboration du patronat. Conférence de l'Institut CGT d'Histoire Sociale. 28 avril 2011. Montreuil.

Une cinquantaine de personnes étaient réunies le 28 avril 2011 au siège de la CGT à Montreuil pour une conférence organisée par l'Institut CGT d'Histoire Sociale sur le thème de *la collaboration du patronat*.

Avant-propos, par Jeanine Marest.

Je vous présente Annie Lacroix-Riz. Annie Lacroix-Riz est professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université de Paris VII Denis Diderot. Elle est une ancienne élève de l'École Normale Supérieure (Sèvres), agrégée d'Histoire, docteur es lettres, spécialiste des relations internationales dans la première moitié du XX^e siècle.

Annie Lacroix-Riz a d'abord axé ses recherches sur l'Histoire du Mouvement ouvrier et du syndicalisme, son doctorat d'état porte sur l'histoire de la CGT de la Libération à la scission : de 1944 à 1947. Ses travaux portent sur l'histoire politique, économique et sociale de la III^e République et Vichy. Elle a produit de nombreux ouvrages et articles dont « la stratégie des élites politiques et économiques françaises avant et après la seconde guerre mondiale » « le choix de la défaite » dans laquelle elle écrit : les français n'ont pas été simplement vaincus en 5 jours par une Wehrmacht invincible, le haut patronat les a sacrifiés à son plan de réforme de l'état copié sur ses voisins fascistes et à son obsession des industriels, des banquiers français sous l'occupation.

L'actualité étant riche d'exemples d'instrumentalisation et de réécriture de l'histoire, le plus récent étant la tentative de réhabilitation de Louis Renault, nous vous proposons avec Annie d'approfondir ce qu'a été la collaboration du patronat pendant la seconde guerre mondiale.

Intervention d'Annie Lacroix-Riz.

Je tiens tout d'abord à vous dire que je suis contente de venir aujourd'hui. Cela me ramène des années en arrière, lorsque je fréquentais votre organisation et l'Institut d'Histoire Social CGT pour mes travaux de recherches. Je suis ravie également que les circonstances actuelles – pourtant défavorables – nous permettent de faire le point sur ce qu'il convient d'appeler la collaboration du grand patronat sous l'Occupation. Je pense que vous êtes tous au courant des circonstances qui ont conduit Jeanine Marest à me demander d'intervenir aujourd'hui : la campagne de réhabilitation de Louis Renault, qui n'a pas surgi ces derniers temps, mais qui a particulièrement mûri ces dix, pour ne pas dire ces quinze dernières années. A la faveur d'une transformation assez profonde de l'historiographie contemporaine, on a pu constater que se multipliaient les travaux très respectueux à l'égard des classes dirigeantes françaises. Travaux très respectueux qui conduisaient par ailleurs à prendre de grandes libertés avec les exigences méthodologiques du travail historique. Je rappelle que le travail historique repose sur l'écrit strictement contemporain des faits et naturellement pas sur les témoignages *a posteriori* et notamment sur les mémoires de défense : soit de Louis Renault (mort en octobre 1944), soit de son équipe de direction ou garde rapprochée, soit de l'ensemble du patronat, soit désormais des petits-enfants. L'opération est d'envergure, elle associe la justice française, ce qui devrait donner l'occasion à de jeunes historiens de réfléchir sur la manière dont a été réalisée ce qu'on appelle « épuration économique » qui a finalement, sauf dans quelques rares cas, comme celui de Louis Renault, laissé en paix les patrons qui avaient joué un rôle essentiel, non seulement dans la collaboration économique, politique, idéologique, bref, dans la Collaboration à tous les sens du terme, mais qui avaient aussi joué en ce sens un rôle décisif avant l'Occupation.

Première partie. Le choix de la défaite.

Cela nous place au cœur du jugement de la Cour d'appel de Limoges du 1er juillet 2010 qui a argué que le centre de la mémoire d'Ouradour-sur-Glane avait eu l'audace de mettre une légende relative à l'Occupation à une photographie prise avant l'été 1940. C'est sur cet élément que je voudrais insister, avant de passer à la Collaboration proprement dite des années 1940-1944, parce que même s'il peut sembler malhabile de choisir une photographie antérieure à l'Occupation, il existe plusieurs

photographies de Collaboration datant de l'Occupation. Il y en a d'ailleurs une sur la couverture de mon ouvrage *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : La collaboration économique avec le Reich et Vichy*¹. Pourtant la légende était honnête et le Centre de la mémoire avait mis l'accent sur quelque chose que j'avais perçu il y a une dizaine d'années lorsque j'ai rédigé l'ouvrage que je viens de citer et que je perçois de manière bien plus nette aujourd'hui avec les recherches complémentaires sur les années 1930 qui ont abouti à la rédaction des ouvrages *Le choix de la défaite : Les élites françaises dans les années 1930*² et *De Munich à Vichy : L'assassinat de la Troisième République (1938-1940)*³. La collaboration n'est pas née de la défaite, mais la collaboration préalable à la défaite a été la véritable cause de la défaite.

Ah mais, m'a-t-on dit, vous êtes une historienne engagée, vous êtes même une historienne communiste ! J'ai fait observer qu'après tout si on était dans une période plus ancienne, on aurait pu, puisque j'étais née juive, invoquer l'explication judéo-bolchévique. Il est intolérable de désigner les historiens par leurs convictions idéologiques et je trouve lamentable qu'il ne reste finalement plus qu'une historienne ou un historien communiste pour se pencher sur les dossiers qui permettent de démontrer de manière incontestable que le grand patronat s'est aligné à tous égards sur le merveilleux modèle allemand qui succédait à l'excellent modèle italien. Le modèle allemand étant le « meilleur », c'est bien évidemment cet exemple qui a servi de fil conducteur. Par exemple, le Comité des forges louait quotidiennement, depuis les années 1920 et plus encore dans les années 1930, le merveilleux modèle de gestion de la crise et de gestion des salaires qu'avait réalisé le partenaire allemand. Partenaire allemand qui s'était imposé dans la seconde moitié des années 1920, après que le grand patronat français eut tenté de prendre la place du grand patronat allemand sur les marchés internationaux, notamment sidérurgique et chimique, avant de se rendre compte que la tâche était délicate. J'ai cité à cet égard les effets de la modification des frontières sur le statut d'entreprises franco-allemandes qui, au fil des années de paix et de guerre passaient de 60% de capital allemand et 40% de capital français avant 1914 à 60% de capital français et 40% de capital allemand en 1918 puis inversement en 1941.

Cette réalité-là, c'est celle qui s'impose dans les années 1920-1930 surtout, et qui fait que Renault, comme les autres, mieux que les autres, illustre une tendance générale, qui est la suivante : un partenariat prioritaire avec le Reich. Partenariat commercial, partenariat financier, et là j'évoque la grande industrie mais également la grande banque. Il faut savoir que durant ces deux décennies, les emprunts allemands étaient les plus rémunérateurs, de telle sorte que la grande Banque, française et internationale, voulait absolument que le grand emprunteur allemand fût tenu la tête hors de l'eau, faute de quoi la créance sans débiteur en face n'aurait plus de valeur. Il se trouve que le grand patronat français, avec l'entière bénédiction de l'État, je dirais même sur délégation de l'État, dominait le commerce extérieur. Par exemple, les relations franco-allemandes avaient été confiées à la Chambre de Commerce de Paris, constituée de ce que l'on pourrait considérer comme la « fine fleur du grand capital français ». Depuis les années 1920, des contrats avaient été conclus et régulièrement renouvelés par le patronat français dans tous les secteurs qui intéressaient l'économie de guerre allemande.

Le patronat français, comme le patronat anglais, trouvait extrêmement peu intéressante les conditions de réarmement en Europe qui ne pouvaient souffrir la comparaison avec les conditions d'exploitation allemandes. On ne parvenait dans les années 1930 ni en Angleterre, ni en France, à exploiter la main-d'œuvre au niveau où elle l'était en Allemagne : 16 heures de travail par jour, sans possibilité de refuser les heures supplémentaires, sur simple besoin de l'industriel. Personne ne pouvait réaliser cela en dehors de l'Allemagne, en tout cas sur le continent européen. De telle sorte

1 Annie Lacroix-Riz, *Industriels et banquiers français sous l'Occupation : La collaboration économique avec le Reich et Vichy*, Paris, Armand Colin, 1999, 661 pages.

2 Annie Lacroix-Riz, *Le choix de la défaite : Les élites françaises dans les années 1930*, Paris, Armand Colin, 2ème édition, 2010, 679 pages.

3 Annie Lacroix-Riz, *De Munich à Vichy : L'assassinat de la Troisième République (1938-1940)*, Paris, Armand Colin, 2008, 408 pages.

que Renault, pour ne citer que lui, clamait à tous les vents que l'on ne pouvait plus gagner d'argent avec les industries d'armements et qu'il avait envie de se concentrer sur les automobiles de tourisme, faute de pouvoir faire autrement. Ce que disait Renault dans les années 1930, c'est ce que le patronat faisait dans tous les secteurs à commencer par deux secteurs essentiels dans la Collaboration, la métallurgie et la chimie, secteurs parmi les plus développés, qui intéressaient plus particulièrement l'Allemagne. Une intimité commerciale s'était donc instituée, qui n'avait fait que s'approfondir de la seconde moitié des années 1920 à 1939-1940. Un ingénieur de Krupp pouvait ainsi faire remarquer à un de nos agents de renseignements, en l'occurrence l'attaché militaire Henri-Antoine Didelet en juillet 1939, que désormais Krupp travaillait avec 60% de minerai de fer français puisque les canons que l'on ne produisait pas ici ou les tanks que l'on ne produisait pas en quantité suffisante étaient fabriqués de l'autre côté de la frontière.

S'ajoutaient à cela toute une série de tractations financières, en particulier contrôlées dans le cadre d'une institution que personne ne connaît mais dont le rôle est considérable, la Banque des règlements internationaux (BRI). Ce premier club de banques centrales, précurseur direct des institutions issues de la Seconde Guerre mondiale, est une création américaine née du plan Young de juin 1929. Elle s'installe à Bâle, à l'été 1930, dans un contexte de totale franchise fiscale avec paiement des dividendes et intérêts en or, quelles que soient les circonstances mondiales, qu'il s'agisse d'un temps de guerre ou de paix. Dans ce cadre, les grands banquiers internationaux – français compris – avaient d'une part, béni la solution hitlérienne, fort avantageuse pour tous, et, d'autre part, préparé les tractations et les œuvres communes qui allaient caractériser la période 1940-1944 en France. On ne le dira jamais assez, car presque personne ne le sait, la solution fasciste italienne, la solution allemande nazie, de même que le régime de Vichy ont été des créations non pas seulement nationales, mais des créations mûrement réfléchies, mûrement planifiées pendant un certain nombre d'années qui résultaient de contacts périodiques à Bâle ou ailleurs entre les grands banquiers internationaux. Parmi ceux-ci on trouvait naturellement les banquiers représentés par la Banque de France, organisme privé qui ne comprend par forcément, dans son conseil d'administration, toutes les grandes banques d'affaires. Il faut noter que cet organisme bancaire n'a même pas été effleuré par la réforme de juillet 1936, réalisée par le premier gouvernement de Front populaire dirigé par Léon Blum. Cette réforme a été purement cosmétique, elle a fait disparaître untel – par exemple les régents de la Banque de France – par la porte pour le faire revenir par la fenêtre ensuite dans la période qui a immédiatement suivi.

C'est donc bien cette période, caractérisée par cette collaboration franco-allemande permanente financière, industrielle, qui a décidé du sort de la France et de sa population, à savoir la défaite. Cette défaite, pendant laquelle le patronat dont il est question, n'a été ni désorienté, ni mari bien au contraire, s'est accompagnée de la poursuite, à échelle élargie, des affaires antérieures. De telle sorte que, lorsque j'ai rédigé *Industriels et Banquiers*, sur la base d'une documentation très large, j'avais déjà pu percevoir que ces messieurs ne s'étaient pas rencontrés à Vichy par hasard, et qu'ils avaient mené une collaboration en toute conscience, qu'ils avaient prôné cette collaboration. Je suis une historienne qui a l'habitude d'appeler un chat, un chat, c'est vrai que ces trente dernières années, cela a fait assez mauvais effet. Mais je pense que sous l'effet des circonstances, appeler un chat un chat va revenir à la mode. Il faut bien constater que le concept de collaboration n'est pas un concept « ringard ».

Il faut bien comprendre que la campagne de soutien à Louis Renault est une campagne qui vient de très loin. C'est une campagne précédée par le fait qu'il a été interdit aux jeunes historiens d'emprunter le seul concept de collaboration, qui relèverait de la « taxinomie d'époque »⁴. Je ne savais pas ce que voulait dire ce terme et après vérification, celui-ci veut dire « vocabulaire ». Donc les contemporains ne seraient pas capables d'apprécier leurs pratiques, donc ils auraient parler de collaboration sans rien avoir compris de ce qui se passait à cette époque. Le concept de

⁴ Terme clé d'une leçon d'histoire que m'a dispensée J.-C. Daumas, in Dard Olivier, Daumas Jean-Claude et Marcot François, dir., *L'Occupation, l'État français et les entreprises*, Paris, ADHE, 2000 p. 436-437.

collaboration serait un concept périmé, une « taxinomie d'époque ». Le concept de collaboration est devenu tabou de 1995 à aujourd'hui. Vous comprenez bien pourquoi aujourd'hui vous pouvez avoir des petits-enfants qui viennent expliquer que leur grand-père a un honneur qu'il faut absolument sauvegarder. Pendant quinze ans, il est devenu indécent de parler de collaboration. Comme disait François Lehideux, « Nous avons traité les Allemands de telle sorte que moi et mes amis, au gouvernement de Vichy, nous les avons trompés et avons été les défenseurs de l'intérêt national ». Regardons de plus près.

Seconde partie. Le premier niveau de collaboration.

A l'été 1940, se met en place le « premier niveau de la collaboration ». Lors de la rédaction de mon ouvrage, j'ai été confrontée évidemment à cette campagne insistante qui disait « il n'y a pas de collaboration ». Il a fallu que je commence par dire : « si, il y a une collaboration », parce que quand les industriels français viennent rencontrer leurs homologues allemands et leur disent « écoutez, nous avons toujours collaboré. On a fait des cartels ensemble. Bien sûr, le sort de la guerre ne change rien à cela. On va continuer ». Et quand les Allemands, en l'occurrence les hommes de l'IG Farben disent ; « Oui, oui, nous allons gagner de l'argent ensemble mais vous, vous êtes vaincus et nous, nous sommes vainqueurs. Donc, cela ne va pas se faire aux conditions de l'entre-deux-guerres où la situation était inverse ». Cette demande française, cette demande spécifique de collaboration a bien été présentée, et cela m'a amenée à définir, avec toute la prudence nécessaire, des niveaux différents de collaboration.

Parce qu'après tout, me direz-vous, lorsque l'on a qu'un seul client, on sert le client. Vous me direz que si on emmène l'envahisseur sur place, en lui ouvrant les frontières, c'est bien évidemment plus délicat à justifier. Mais laissons cette affaire, qui concerne avant tout les années 1930 et concentrons-nous sur le premier niveau de la collaboration : les commandes allemandes, que l'on était « obligé » d'accepter, ont argué les patrons après la Libération, pour maintenir un travail pour les ouvriers bien entendu, pour faire vivre les familles, pour les empêcher de partir en Allemagne. Lorsque l'on y regarde de plus près, on se rend compte que cela relève de la plaisanterie, parce que tous les contrats conclus à l'été 1940 sont des contrats prorogés, c'est-à-dire que l'on prolonge ces contrats d'avant-guerre, de 1940 à 1944, sans interruption. Avec un allant, il faut le dire, qui a fait dire aux Allemands que les industriels français étaient « disposés au travail » (*arbeitswillig*). Et Renault, parmi tous les autres, il faut le reconnaître, à partir de l'été 1940, a trouvé qu'il était de nouveau possible de faire de l'argent avec l'armement. Je signale pour mémoire que toute cette affaire s'est faite aux frais du contribuable, c'est à dire du peuple français. Car ces commandes allemandes ont été réalisées, effectuées, livrées, dans le cadre d'un paiement régi par l'ordre de l'Occupation qui prévoit deux formules :

- Les frais d'occupation qui, comme le disait Couve de Murville, alors directeur des finances et des changes de Vichy (soit le deuxième personnage du ministère des finances), équivalaient à la nourriture et à l'entretien de dix millions d'hommes. Il n'y a jamais eu dix millions d'Allemands en France, il y a eu beaucoup moins que cela, même pas un million. Les frais d'occupation ont servi à financer les opérations menées sur le front oriental du continent. 400 puis 500 (à partir de novembre 1942) millions de francs de frais par jour ont été réglés sous forme d'avances de la Banque de France, qui poussait toujours des cris d'orfraie contre la situation financière de l'Etat quant il s'agissait d'augmenter les salaires d'un pour cent, n'a jamais murmuré, sauf, et à peine, à partir de l'automne 1942, le rapport des forces militaires se gâtant. Ces avances étaient intégralement payées par le contribuable. Qu'on le dise haut et fort, c'est la population française qui a payé l'Occupation. La grande majorité de la population a souffert de l'Occupation. Les ouvriers et les employés ont perdu en moyenne dix kilos de 1940 à 1944. Ils n'ont plus de pneus pour leurs vélos, ils n'ont plus de possibilités d'acheter des vêtements parce que les commandes allemandes, dans le cadre de contrats pluriannuels, faisaient que les plans Kehrl et Grunberg de février et mai 1941 laissaient respectivement aux Français la perspective d'un vêtement éventuel tout les huit ans et de plus de chaussures du tout. Le paiement de ces frais d'occupation a été réalisé via

l'Office des changes, ce qui m'emmène à évoquer le deuxième prélèvement sur la population française, ce qu'on appelle le *clearing*.

- Le *clearing*, c'est ce qui a permis à l'Allemagne de faire du commerce extérieur à l'époque où elle n'avait plus de devises ni d'or, c'est à dire depuis les années 1930. Elle a alors imposé le paiement par troc. L'Allemagne vendait des produits de haute valeur ajoutée et achetait principalement des matières premières, à basse valeur ajoutée. L'avantage était à l'Allemagne. C'est le clearing qui a permis à l'Allemagne de contrôler, avant-guerre, la quasi-totalité du commerce extérieur des pays d'Europe orientale qu'elle a ensuite, entre 1939 et 1941, militairement occupés, ou transformés en « satellites » (pour ses alliés présumés, Italie, Hongrie, Roumanie, etc.). Mais pendant la guerre, l'Allemagne ne fournit rien ou presque, juste la toute petite partie de matières premières nécessaire à la réalisation de ses commandes. Par exemple, la France importatrice de charbon avant la guerre, l'est encore après la défaite, et de charbon allemand, indispensable à la réalisation des commandes allemandes. Le clearing représente en quelque sorte une pure sortie française de valeurs (matérielles et financières) sans aucune contrepartie allemande. Il faut noter que la France toute seule, bien qu'elle fût le pays le plus puissant d'Europe occidentale, Allemagne exceptée, a représenté près de 50% de la dette de clearing, c'est-à-dire du cadeau total fait à l'Allemagne. Il faut se rendre compte que ces commandes négociées ont permis à la part française de représenter 50% de tout ce que l'Allemagne a prélevé sur l'Europe. Je vous rappelle pour mémoire que l'Allemagne a détruit l'Union soviétique européenne, mais qu'elle n'en n'a pratiquement rien tiré, ce qui permet d'établir la différence entre un pillage négocié et un pillage proprement dit ou un pillage qui échoue parce que l'État et la population résiste. Pour les historiens qui dans l'avenir feront leur travail et qui aiment bien la démarche comparative, il sera certainement très fructueux de comparer ce qui se passe dans un pays qui, Etat et peuple, résiste et ce qui se passe dans un pays dont les élites négocient et collaborent.

Renault n'est pas seul, assurément, mais il a montré une extraordinaire bonne volonté jusqu'au bout, comme le disait le chef de la Gestapo Helmut Knochen, deuxième personnage de la Gestapo à Paris, avec une grande honnêteté : « les usines souterraines ont fonctionné, quelle que soit la situation militaire ». A l'été 1944, quand les Allemands sont partis, les usines souterraines battaient leur plein et Louis Renault apparaissait à l'avant-garde de ces usines qui permettaient au grand patronat de la région parisienne de continuer à produire pour l'Allemagne en juillet – je dis bien en juillet – 1944, en échappant aux bombardements. Les commandes ont fonctionné jusqu'au bout, en violation d'ailleurs des conditions de l'armistice qui, officiellement, faisait sortir de la guerre (et par exemple de la livraison d'armements offensifs) la France vaincue.

J'ai trouvé ces derniers temps des documents extrêmement intéressants sur les conditions dans lesquelles les commandes ont été réalisées. Renault, c'est vrai, comme tous les autres, a livré avec enthousiasme, a combattu ceux qui ne voulaient pas les livraisons. Ce qui nous conduit à la question des rapports sociaux dans les entreprises. Vous observerez que le document des Archives de la Haute-Cour du 4 août 1940 sur la réparation des chars Renault pour la Wehrmacht (cité presque *in extenso* dans mon article « Louis Renault et la fabrication de chars pour la Wehrmacht »⁵) fait entièrement justice de la thèse de la réquisition. Il n'a jamais été nécessaire en 1940 pour les Allemands de procéder à la moindre réquisition. Le contrat était volontaire et le document cité montre que François Lehideux avait été chargé de négocier le 4 août avec les Allemands, parce que Louis Renault avait été trop rapide dans l'acceptation formelle, dès le 1er août, du contrat de réparation des chars de la Wehrmacht : il limitait ainsi les marges de négociation, se désignant comme entièrement volontaire. Lehideux est donc venu demander que les Allemands prennent

5 « Affaire Renault. Scellé 21 », 3 W 217, fonds Lehideux, Archives nationales Annie Lacroix-Riz, « Louis Renault et la fabrication de chars pour la Wehrmacht », février 2006, 16 pages. Article disponible en libre accès sur le site de l'auteur à l'adresse suivante : <http://www.historiographie.info/articles.html>

formellement en charge la direction des ateliers, ce qui soustrayait la direction des usines Renault à sa responsabilité politique, en transférant officiellement celle-ci sur l'occupant. Ce document est irréfutable, de même que l'est le fait qu'à partir du deuxième semestre de l'année 1940, la zone dite libre, c'est-à-dire non occupée par la Wehrmacht, est devenue approvisionneur régulier de l'économie de guerre allemande, et pas seulement par les entreprises ayant leur siège en zone occupée. En matière de commandes, jamais les conditions de l'armistice n'ont été respectées. L'État de Vichy apparaît simplement comme ce qu'il a été, c'est-à-dire le berger des grandes entreprises et banques, qui passaient contrats privés avec les entreprises et banques allemandes. Aussi soumis aux grandes entreprises qu'il était violent pour les petits, pour les pauvres, pour les opprimés, qu'ils fussent ouvriers, juifs, francs-maçons et autres réprouvés habituels.

Troisième partie. Les autres niveaux de collaboration.

La grande banque a financé de manière exclusive, remboursée par les procédures évoquées tout à l'heure, à partir de l'été 1940 presque exclusivement les affaires allemandes. Je signale d'ailleurs que dans les archives de la Banque de France, on voit surgir quelques potentats futurs comme **Sylvain Floirat** qui a fait sa fortune depuis 1941-1942 dans la livraison aux Allemands de stocks de camions se trouvant en zone libre – dans les départements suivants : « Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Drôme, Puy-de-Dôme, Loire, Corse, Gard, Hérault, Ardèche, Lozère, Pyrénées »⁶ grâce aux 8 millions « d'avances, à la succursale de Marseille, au nom des établissements Sylvain Floirat ». Les archives de la Banque de France et notamment les archives du Conseil général de la Banque de France démontrent ce financement⁷, de même d'ailleurs qu'elles attestent la contribution directe de la Banque de France à l'aryanisation, en 1941-1942⁸.

Deuxième niveau. Le deuxième niveau est celui des cartels, c'est-à-dire d'une entente temporaire regroupant des entreprises d'une même branche, juridiquement et financièrement autonomes, en vue de limiter la concurrence et éventuellement d'obtenir ou de défendre des positions monopolistiques. Le cartel de l'automobile ou « comité européen de l'automobile », véritable modèle précurseur de collaboration, est dirigé par Renault, via François Lehideux, sacré directeur responsable du comité d'organisation de l'automobile dès sa création le 30 septembre 1940 (et maintenu à ce poste jusqu'à son arrestation, fin août 1944). L'automobile française, Renault et ses hauts personnels en tête, s'est engagée en première ligne dans ce magnifique cartel franco-germano-italien qui a été constitué entre novembre 1940 et mars 1941. Une précocité que j'exagère toutefois puisque la cartellisation est discutée par le secteur de la chimie, qui avait été un des premiers secteurs à opter pour la cartellisation franco-allemande durant l'ère de réconciliation, en 1927 : comme l'expliquait René Duchemin⁹, le cartel fonctionnait très bien et ne voyait pas pourquoi avec la guerre, il ne serait pas maintenu. C'est à cette occasion que Ter Meer, un des chefs de l'IG Farben, avait, le 22 novembre 1940 répondu à Duchemin : nous allons « gagner de l'argent » ensemble, mais pas tout à fait dans les mêmes conditions que jusque là, parce que les vaincus sont désormais de votre côté¹⁰.

C'est d'ailleurs dans le cadre de ces cartels conclus pour cinquante ans qu'ont été effectuées des opérations de mariage des capitaux dont je vais parler. Une des plus spectaculaires, même si elle est

⁶ Protocole Reichsverkehrsministerium-secrétariat d'État aux communications « pour la réalisation de la location en zone non occupée de 1 000 camions automobiles par le Reichsverkehrsministerium », 25 mai 1942, 3 W 219, fonds Lehideux, AN.

⁷ Séance n° 43 du conseil général de la Banque de France, 23 octobre 1941, archives de la Banque de France (ABF).

⁸ Séances n° 22, 23, 39, 43, 45, 23 octobre des 29 mai, 5 juin, 25 septembre, 23 octobre, 6 novembre 1941 ; n° 7, 11, 12, 13, 38, 51, 5 février, 5, 12, 19 mars, 10 septembre et 10 décembre 1942, ABF.

⁹ Ancien président de la Confédération Générale de la Production Française (CGPF), devenue en 1936 la Confédération Nationale du Patronat Français (CNPF), président de la société Kuhlmann, véritable modèle du financement public de la production privée puisque cette entreprise avait été un cadeau fait par le contribuable français au patronat de la chimie des Colorants française, fondée durant la Première Guerre mondiale et financée par le contribuable.

¹⁰ Séance du 22 novembre 1940, commission d'armistice de Wiesbaden, t. 2, p. 529-534, cité dans *Industriels et banquiers français sous l'Occupation*, p. 203.

l'une des plus petites, a été réalisée via une entreprise, la Degesch (Deutsche Gesellschaft für Schädlingsbekämpfung), filiale de fait de l'IG Farben, qui avait la caractéristique de posséder depuis la Première Guerre mondiale un brevet exclusif de fabrication du Zyklon B (marque de fabrique de l'acide cyanhydrique). C'est dans ce cadre par exemple que – et c'est l'un des aspects de la collaboration – que la société française Ugine a fabriqué du Zyklon B dans son usine de Villers-Saint-Sépulcre (Somme).

Ces cartels ont été généralisés entre l'automne 1940 et le premier semestre 1941, la grande époque des opérations communes de long terme. En 1941, l'essentiel est fait. On a cartellisé, comme on avait cartellisé naguère dans des conditions qui montraient l'acceptation du capital français de sa réduction à pas grand-chose. Mais il faut le dire, et je ne le savais pas lorsque j'ai rédigé *Industriels et banquiers*, c'étaient des conditions que le capital français avait acceptées avant la guerre. Dans le cadre de ces cartels de guerre, la France conserve (en tout cas partiellement) son marché intérieur, ses colonies pour la période qui suivra la guerre, mais tout le marché d'exportation (hors colonies et protectorats) est réservé à l'Allemagne. Ce sont des conditions que Schneider (« les hommes d'affaires [...] du Creusot », selon l'expression de Marc Bloch¹¹ a consenties. En effet, avant même de vendre Skoda à Krupp via la Dresdner Bank en décembre 1938 et au terme de tractations dont il est permis de penser, malgré les destructions d'archives, qu'elles n'ont pas commencé en septembre ou en octobre de la même année, Schneider avait accepté, dans le cadre des cartels internationaux de la métallurgie qui intégraient notamment la Tchécoslovaquie, de se voir interdire des marchés qui étaient strictement réservés à l'Allemagne, dont l'URSS, tandis que la Tchécoslovaquie elle-même était interdite de commerce avec l'Union soviétique. C'est ce type de sources qu'il faut consulter pour savoir si la Cour d'appel de Limoges a eu raison de prétendre qu'il n'y a pas de liens entre les décisions de l'avant-guerre et les réalisations ou les décisions de la Deuxième Guerre mondiale. Il y a là un mensonge historique qui pèse évidemment sur la compréhension générale des événements entre l'avant-guerre, la guerre et ses suites.

Troisième niveau. Le troisième niveau de collaboration est celui des cessions de titres. L'Allemagne occupe la France, ce qui nous ramène aux conditions de la cession volontaire de Skoda en 1938. Au fil des années de la crise, les petits alliés, contrôlés par le capital financier français, sont devenus aux yeux de celui-ci des « canards boiteux ». Nous le voyons très bien avec le cas de Skoda et Schneider. Je tiens à rappeler ici que le « roi » de la Tchécoslovaquie avant 1938 est la maison Schneider et un certain nombre de ses grands exécutants comme Aimé Lepercq, directeur général de Skoda à Prague (futur président du Comité d'organisation des houillères sous l'Occupation et premier ministre des Finances de de Gaulle après la Libération), ou d'autres qui ont été au service de la maison. Dans les années 1930, la concurrence entre les capitaux s'était terriblement aiguisée. Or, le capital français jouait un rôle hégémonique dans l'Europe orientale pro-française celle de la Petite Entente (Tchécoslovaquie, Roumanie, Yougoslavie), gigantesque colonie de 1918 à 1938, et en Pologne. Symbole suprême de ce contrôle, Skoda, dont Schneider avait détenu d'abord la quasi-totalité puis la majorité du capital, grâce à une politique de corruption des élites tchécoslovaques tout à fait remarquable, y compris les hommes politiques, tous employés de fait – Benes compris – de la maison. La concurrence de Skoda gênait désormais considérablement Schneider : des accords de partage de marchés entre les deux entreprises devenaient impossibles à appliquer. Il était donc très tentant de céder Skoda dans les années 1930, tout comme d'autres canards boiteux, à une Allemagne qui rêvait d'expansion orientale. Nous voici ici au cœur de la perception par le grand capital français des enjeux de la guerre. Car au fond, il y a deux hypothèses. Les grands patrons français ont-ils cru que l'Allemagne était victorieuse à jamais ? Une partie d'entre eux a été tentée par cette hypothèse en 1940-1941. Mais ils étaient très bien informés, et n'ont pu le croire entre mort du Blitzkrieg en Russie et intervention officielle des Etats-Unis dans le conflit, c'est à dire entre l'été et l'hiver 1941. Autre hypothèse, la même que celle de la Première Guerre mondiale. Une chose avait été d'écarter avec succès l'Union soviétique de la seule alliance

11 Article d'avril 1944, cité par Lacroix-Riz, *Le choix de la défaite*, exergue.

qui eût permis d'éviter une invasion française, une autre chose était d'entretenir des illusions sur le rapport de forces à terme, car l'impérialisme allemand finissait par gêner ceux qui avaient montré beaucoup de compréhension à son égard. Il y avait fort à parier, dès 1940, que les États-Unis entreraient dans le conflit, pas du côté de l'Allemagne, quelle que fût leur très durable bienveillance à son égard. La question de la cession des titres est très bien éclairée par le synarque, inspecteur des finances et directeur général de la banque Worms, Jacques Barnaud, qui avait été nommé en mars 1941, après avoir occupé de nombreuses positions décisives dans le jeune Vichy, délégué général aux relations économiques franco-allemandes. De deux choses l'une, trancha-t-il le 28 juin 1941, à l'heure des grandes espérances de victoire : ou bien l'Allemagne est là pour longtemps et nous avons le plus grand intérêt à céder ces titres ; ou bien de toute façon, quel que soit le sort de la guerre, ces pays (Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Pologne, Roumanie) seront insolubles. Par conséquent, ce n'est pas prendre un risque que de céder ces titres¹².

Mais aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale, l'État de Vichy ayant bien entendu souscrit à ces cessions, dont il n'avait pas eu l'initiative, le ministre des Affaires étrangères de de Gaulle, Georges Bidault, a trouvé opportun de harceler les États reconstitués et qui s'étaient mis en tête de nationaliser les entreprises qui avaient été cédées aux Allemands en leur disant que le capital français avait été lésé. Et lorsque ces États ont accepté de négocier, les industriels français ont été doublement remboursés, dans ce cas comme dans d'autres, par le contribuable français (soit par les frais d'occupation, soit par le clearing), par les États ayant à supporter l'Occupation puis l'héritage très lourd de la Seconde Guerre mondiale. Sachez qu'il en a été de même pour les bombardements que je n'ai pas évoqués, bombardements qui ont été une source de financements supplémentaires. Les premiers grands bombardements anglais puis anglo-américains, qui débutent dans la nuit du 3 mars 1942, ont été précédés par des négociations entre les industriels français – dont Renault –, l'État français et l'occupant allemand, qui ont débouché sur l'acceptation par Vichy du remboursement des pertes occasionnées (par « avances » pour la reconstruction). Vous imaginez à quel degré de prospérité des entreprises nous sommes arrivés puisque les commandes étaient passées et que, lorsqu'elles ne l'étaient pas, le contribuable payait. Quelques jours après les bombardements, Renault Billancourt avait déjà chiffré à 150 millions les dégâts. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi les héritiers de Renault ne lancent pas de procédure pour les « crimes de guerre » ou « contre l'humanité » commis lors des bombardements de l'usine Renault qui ne fabriquait que « des tracteurs à usage français » en 1942 ou 1943 ! En voilà des idées d'avoir bombardé ces usines si indispensables à l'économie française ! C'est curieux, dans le non-débat au sujet de la collaboration de Louis Renault, on ne nous parle pas du sens de ces bombardements.

Au sujet de la cession des titres, vous pouvez vous reporter pour plus d'informations à mon article « Les grandes banques françaises de la collaboration à l'épuration, 1940-1950 »¹³. Il faut y ajouter d'autres opérations. Une double opération particulièrement éclairante sur l'avis des classes dirigeantes françaises, quel que fût le sort de la guerre, car il ne fait aucun doute que celles-ci ont, comme le Vatican, apprécié rapidement les véritables rapports de forces. Il faut bien savoir aussi que de ce point de vue, ce n'est pas Stalingrad, mais l'échec du *Blitzkrieg* dans les plaines russes dès l'été 1941 qui marque le véritable tournant de la guerre. Début septembre 1941, Tardini, une des personnalités les plus importantes de la Curie, faisait remarquer que dans ces conditions, « Staline serait appelé à organiser la paix de concert avec Churchill et Roosevelt ». On était à l'été 1941 et les États-Unis n'étaient pas encore officiellement entrés en guerre¹⁴. Certains financiers furent aussi

¹² Cité, Lacroix-Riz, *Industriels et banquiers français sous l'Occupation*, p. 245.

¹³ Lacroix-Riz, « Les grandes banques françaises de la collaboration à l'épuration, 1940-1950. I. La collaboration bancaire », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, 1986, n° 141, 1986, p. 3-44 et « Les grandes banques françaises de la collaboration à l'épuration, 1940-1950. II. La non-épuration bancaire 1944-1950 », *Revue d'histoire de la deuxième guerre mondiale*, 1986, n° 142, 1986, p. 81-101.

¹⁴ Lettre de Léon Bérard, n° 12, 4 septembre 1941, *Vichy-Europe*, 551, archives du ministère des Affaires étrangères, cité in Lacroix-Riz, *Le Vatican, l'Europe et le Reich de la Première Guerre mondiale à la Guerre froide (1914-1955)*, Paris, Armand Colin, édition complétée et révisée, 2010, p. 531-532 ;

précocement conscients, ce qui les amena dès 1941 à négocier avec les Américains les conditions du passage du *Blitzkrieg* à la future *Pax Americana*. Mais cela n'a pas empêché ces messieurs, si conscients fussent-ils de l'avenir, de passer à ce que je considère comme le niveau ultime de collaboration.

Dernier niveau, le niveau le plus élevé de collaboration avec l'Allemagne. Ce dernier niveau est celui des sociétés mixtes, c'est-à-dire les associations de capitaux, dans lesquelles la métallurgie, la chimie, la parfumerie – y compris L'Oréal, propriété d'Eugène Schueller, chef cagoulard et père de Liliane Bettencourt. Ces sociétés mixtes ont concerné toute la grande industrie. Cela m'a amenée à y consacrer deux chapitres dont un uniquement pour la chimie, la France ayant été le royaume de l'IG Farben. Il était très aisé, dans le cadre de ces sociétés mixtes, d'évincer les capitaux juifs, de telle sorte que l'Allemagne pouvait plus aisément prendre la place de ceux qui avaient été évincés. Avec les sociétés mixtes, qui ont caractérisé les grands groupes, particulièrement synarchiques par ailleurs, comme Rhône-Poulenc, UGINE ou la société Alais-Froges-Camargue (Pechiney), on a la quintessence de ce qui avait été au fond ce modèle allemand. Modèle économique qui avait la qualité supplémentaire, outre son efficacité économique, d'être doublé d'un modèle social remarquable.

Une dernière question, fort importante. La question des rapports sociaux. J'ai pu aborder cette importante question dans un ouvrage qui était consacré essentiellement au grand capital. Les rapports sociaux - autrement dit la question des salaires - avaient pour modèle l'Allemagne, qui avait réussi un écrasement drastique des salaires. Et la perspective de l'invasion allemande allait réaliser ce que tant de patrons, y compris le grand imprimeur Lang, répétaient à l'envi à leur personnel : « Quand Hitler serait en France, cela ne se passerait pas comme avant ! ». Ces projets d'écrasement des salaires étaient antérieurs au redressement très net des ouvriers, puisqu'entre les échecs ouvriers de 1920 et 1936, l'activité revendicative en France avait été faible. Ces plans de baisse des salaires étaient tels qu'ils avaient abouti à des plans politiques dès 1934, plans politiques qui visaient purement et simplement la liquidation de la République et la mise en place d'un gouvernement infiniment plus compréhensif des *desiderata* du grand capital, dans un délai bien plus rapide que ceux du Parlement.

Néanmoins, il faut observer que c'est dans cette période d'Occupation, si dure pour la classe ouvrière et les salariés, qu'ont fini par se modifier les rapports de forces entre ouvriers et patrons et qu'on est passé d'une période d'écrasement total de la classe ouvrière à une période où le grand patronat collaborateur a oscillé entre la nécessité de tenir compte des nouveaux rapports de force et le choix de la trique ou du maintien de la poigne : le grand patronat avait en effet décidé de se servir des forces gaullistes, des forces non-communistes pour tenter un bain de sang en 1944, on le sait par des sources fort concordantes et assez diverses¹⁵. Mais il lui a finalement fallu se résoudre à se rallier à de Gaulle, parce qu'il ne disposait pas d'autre solution immédiate.

Cela explique, et je conclurai là-dessus, pourquoi finalement on sait si peu de choses de cette période. On ne sait rien ou presque rien et les Français n'ont presque rien su, puisque l'État qui se présentait comme celui de la Résistance, comme l'État neuf a laissé les mêmes à la tête des affaires, a pratiqué l'épuration comme les chambres de commerce ou le Parquet, c'est-à-dire que, sauf les cas Renault et Laurent Atthalin, président de la Banque de Paris et des Pays-Bas¹⁶, la totalité des pouvoirs en place a été maintenue. Cela vous explique qu'en 2010 ou en 2011, une Cour d'appel puisse expliquer que Renault n'a pas fabriqué de chars et que le patronat français, Louis Renault en tête, n'a pas collaboré. Cela veut dire que le peu de justice qui a été établi en 1944-1945 l'a été, c'est

¹⁵ *Industriels et banquiers français sous l'Occupation*, p. 556.

¹⁶ Deux cas fort bien choisis, car l'un était très malade et allait mourir dans les mois qui suivaient et l'autre avait plus de soixante-dix ans, c'est à dire dépassé l'âge légal de la présidence de son conseil d'administration. Sur Laurent-Atthalin, articles cités à la n. 13.

un hommage du vice à la vertu, grâce à l'action de la fraction la plus combative du mouvement ouvrier, alors influente, qui a bloqué l'action du rouleau compresseur du pardon général. On nous explique aujourd'hui que c'est à cause d'une espèce de compromis entre les communistes et De Gaulle que l'affaire se serait faite. C'est à la fois vrai et faux. C'est vrai, en ce sens qu'il eût été impossible de continuer à travailler chez Renault si l'appareil de direction avait été maintenu en place. Précisément parce que les usines Renault avaient, du côté ouvrier, donné l'exemple de la combativité syndicale et politique. C'est faux parce que la vigueur de ce mouvement ouvrier, son rôle quasi-exclusif dans la Résistance active contre l'occupant a permis au peuple français de connaître une radicalisation qu'il lui aurait été impossible de connaître totalement. C'est effectivement ce qui explique les (rares) décisions de réquisitions et de confiscations.

Ce que révèle la situation actuelle, c'est simplement que l'affaiblissement du mouvement de défense des salariés est néfaste non seulement aux salariés mais également à la seule possibilité de l'existence d'une histoire indépendante, avec des historiens faisant leur travail, non-soumis à la pression permanente de ceux qui gouvernent réellement, c'est-à-dire les puissances d'argent, les héritiers de ceux qui ont préparé la chute de la France, de ceux qui ont collaboré et de ceux qui ont continué à diriger les affaires, économiques et politiques, en 1944-1945.